

Mairie d'Habère-Lullin

Saisine par voie électronique des demandes d'autorisation d'urbanisme Conditions Générales d'Utilisation du Service (CGU)

1) Dépôt du dossier

1.1. Saisine par l'utilisateur

Le téléservice permettant le dépôt par le demandeur du dossier constitué du cerfa et des pièces à joindre, est l'adresse électronique suivante : urbanisme@habere-lullin.fr

Seuls les dossiers dématérialisés déposés via cette adresse électronique seront traités. Toutes les autres voies dématérialisées seront nulles et non avenues.

1.2 Formalités liées au dépôt du dossier

1.2.1 Spécificités techniques

Les formats acceptés pour l'ensemble des documents versés sont PDF et JPEG (pas de fichiers compressés).

Chaque pièce devra faire l'objet d'un fichier distinct ou en cas de fichier unique celui-ci devra comprendre un inventaire des pièces et contenir des signets permettant d'identifier les différentes pièces dans le document global.

La taille maximale de chaque fichier sera de 5 méga-octets.

Chaque fichier versé doit être exploitable et lisible pour permettre de réaliser une instruction et un traitement de qualité.

En cas de difficulté, l'utilisateur pourra prendre contact avec le secrétariat du service urbanisme au 04 50 39 50 85.

1.2.2 Traitement des Accusés d'Enregistrement Electronique (AEE) et des Accusés de Réception Electronique (ARE)

Après envoi du dossier, un AEE est envoyé à l'adresse électronique d'envoi dans un délai d'un jour ouvré à compter de la réception du dossier.

L'utilisateur reçoit à l'adresse électronique d'envoi, dans les 10 jours ouvrés à compter de la réception du dossier par la commune, un ARE.

Le délai d'instruction de la demande commencera à courir à compte du jour d'envoi de l'AEE.

Le jour ouvré se définit comme un jour allant du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés.

En l'absence de réception de l'AEE ou de l'ARE, le demandeur devra contacter le secrétariat du service urbanisme par mail à l'adresse urbanisme@habere-lullin.fr pour vérifier la bonne réception de sa demande. Si tel n'est pas le cas, l'utilisateur devra refaire sa demande.

2) Champ d'application du téléservice

Service facultatif

L'utilisation du téléservice est facultative et gratuite mais tout dépôt électronique est fait obligatoirement via l'adresse électronique : urbanisme@habere-lullin.fr.

Toute saisine par voie électronique effectuée par un autre moyen, concernant une demande couverte par le téléservice, ne serait par conséquent pas prise en compte.

Périmètre du téléservice

Le téléservice a seulement pour vocation à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur le territoire de la commune d'Habère-Lullin.

L'utilisation du téléservice est effective à compter du 1^{er} janvier 2022.

Demandes concernées :

A compter du 1^{er} janvier 2022, l'adresse électronique : urbanisme@habere-lullin.fr permet exclusivement de réaliser le dépôt électronique des déclarations et des demandes d'autorisation d'urbanisme identifiées ci-après :

- Demande de certificat d'urbanisme d'information a) et opérationnel b) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1633>
- Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>
- Déclaration préalable – Construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>
- Déclaration préalable – Lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1995>
- Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11637>
- Demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20835>
- Demande de permis d'aménager <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>
- Modification d'un permis de construire délivré en cours de validité <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21323>
- Demande de permis de démolir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1980>

- Transfert de permis délivré en cours de validité <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2698>

Elle permet, en outre, de déposer :

- les pièces complémentaires relatives à ces déclarations et demandes
- la Déclaration d'Ouverture de Chantier <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1992> relative à un permis.
- La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997> relative à un permis ou à une déclaration préalable.

Usagers pouvant utiliser le téléservice

Le téléservice s'adresse aux usagers personne physique et personnes morales

Langue

L'usage de la langue française est obligatoire.

3) Disponibilité du service

Le service est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sous réserve d'incident technique dont la commune ne saurait être tenue responsable. L'indisponibilité du service ne pourra donner lieu à indemnisation.

Le service peut être suspendu sans information préalable ni préavis, notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou pour tout autre motif jugé impérieux.

4) Données à caractère personnel

4.1 Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La commune s'engage à collecter et à traiter les données de l'utilisateur via la téléprocédure conformément :

- à la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018
- au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018

Le responsable du traitement est :

M. Laurent DESBIOLLES, Maire d'Habère-Lullin

Mairie 280 route Vieille 74420 Habère-Lullin

Les finalités du traitement sont :

- l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme
- l'établissement de statistiques conformément à l'article L.423-2 du code de l'urbanisme.

Les données à caractères personnel sont collectées à des fins à la fois légitimes, nécessaires et ayant pour fondement des obligations légales issues des textes en vigueur.

Les destinataires de ces données sont notamment le secrétariat du service urbanisme, le service instructeur, les services consultés, les services de l'Etat, etc.

Ces données pourront être consultées par toutes personnes en faisant la demande dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs une fois la décision rendue.

4.2 Droits d'accès et de rectification des données par l'utilisateur

Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de suppression (restreint) et de rectification sur l'ensemble des données collectées. A cette fin l'utilisateur pourra prendre contact avec M. Le Maire d'Habère-Lullin, Mairie, 280 route Vieille 74420 Habère-Lullin, tél 04 50 39 50 85, mail accueil@habere-lullin.fr,

Toute personne concernée par le traitement de ses données peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

4.3 Conservation, sauvegarde et sécurité des données

Les données seront conservées ou supprimées conformément à la réglementation en vigueur en matière d'archivage.

5) Droit applicable

Les Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français.

En cas de différends concernant l'exécution et l'interprétation des présentes conditions générales d'utilisation, les parties s'engagent à régler leur litige à l'amiable. A défaut les autorités administratives et judiciaires géographiquement compétentes pourront être saisies.